

PRÉFÈTE DU BAS-RHIN

Préfecture

Strasbourg, le

29 AVR. 2020

Secrétariat général

Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial

Mission d'ingénierie
publique

Affaire suivie par :
E. WEISTROFFER

Tél : 03 88 21 64 13
Mél : emmanuel.weistroffer
@bas-rhin.gouv.fr

Monsieur le Président,
Monsieur le Coordinateur,

Par lettre du 14 avril 2020, vous appelez mon attention sur la situation des « citoyens itinérants » dans le contexte de crise sanitaire et appelez à la mise en œuvre de seize mesures concrètes en leur faveur. C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier qui appelle de ma part des réponses également très concrètes. Au préalable, avec mes services, nous utilisons la terminologie de « gens du voyage » appellation retenue en commission consultative départementale pour couvrir une population très diverse, majoritairement de nationalité française mais pas uniquement dans les groupes actuellement installés dans le Bas-Rhin, constituée de grands voyageurs mais aussi de voyageurs très occasionnels voire semi-sédentarisés.

Tout d'abord, dès que l'état d'urgence sanitaire a été décrété, j'ai veillé avec le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et l'ARS à ce qu'un groupe d'experts soit constitué afin d'assurer un suivi des personnes vulnérables dont les gens du voyage font partie, et j'ai missionné plus particulièrement la Secrétaire générale adjointe de conduire cette mission de veille, de remontée d'informations et d'accompagnement.

Ainsi, depuis le 23 mars, six audioconférences relatives aux gens du voyage ont permis d'élaborer en partenariat et de mettre en œuvre les actions d'un plan construit autour de trois mesures essentielles :

1°) veiller à ce que les populations installées sur les aires du schéma départemental, soit un peu plus de 1 000 personnes et plus de 530 caravanes, le soient dans de bonnes conditions sanitaires et en pleine connaissance des consignes liées à l'obligation de confinement.

Par courrier du 30 mars, j'ai demandé à l'ensemble des élus concernés par la gestion d'une aire d'accueil sur leur territoire, de garantir la continuité d'un lien avec les groupes accueillis. Ainsi ai-je préconisé que par l'intermédiaire de leurs gestionnaires des aires ou des intervenants sociaux, les messages de précaution soient rappelés sur chaque site, que des attestations soient fournies aux gens du voyage afin qu'ils s'en munissent systématiquement pour les déplacements nécessaires, et qu'il soit rappelé qu'au même titre que le reste de la population, les groupes occupant leurs aires doivent demeurer confinés et observer strictement les règles concernant la restriction des déplacements et l'impérieuse nécessité de respecter les gestes barrière. Je leur ai enfin demandé de garantir la continuité de fourniture des fluides et une maintenance minimale et d'étudier toutes les situations de fragilité économique pour le paiement des redevances.

.../...

2°) orienter les voyageurs installés sur des emplacements non autorisés vers les aires licites disponibles. En effet, afin de garantir un niveau sanitaire suffisant durant le confinement, il convenait que l'ensemble des groupes soient bien installés sur les terrains dédiés, dotés des équipements élémentaires indispensables. Si la plupart des groupes a accepté de « se fixer » pour la durée du confinement sur les aires appropriées, accompagnés dans cette démarche par la médiatrice départementale, je dois déplorer néanmoins qu'un groupe ne s'est pas conformé à cette obligation et a continué dans la période à se déplacer à plusieurs reprises, au mépris de toutes les règles de distanciation sociale et principes du confinement. S'agissant de ce groupe, vous comprendrez qu'il m'a fallu donner des instructions de plus grande fermeté aux forces de l'ordre qui ont débuté des verbalisations. Tous les canaux de diffusion des consignes de précaution étant utiles et importants, j'en appelle aussi à votre concours pour contribuer à diffuser les messages de bonnes pratiques et de bon respect des mesures barrière.

3°) accompagner les groupes de gens du voyage en les aidant très concrètement à appliquer les gestes barrière et en leur proposant un suivi médical approprié. Avec les partenaires du Conseil départemental et des principaux EPCI concernés, des masques textiles sont en cours de distribution à l'ensemble des usagers des aires d'accueil des gens du voyage du département. Ces distributions sont assurées grâce également à la mobilisation de l'ensemble des partenaires sociaux intervenant sur les aires, la coordination est assurée par la Cheffe de projet « gens du voyage ». D'un point de vue sanitaire, si des suspicions de cas se font jour sur les aires, une équipe de santé mobile constituée de « Médecins du monde » se déplace afin d'assurer un diagnostic sur site et mettre en œuvre les mesures adaptées. De son côté l'Agence régionale de Santé a contribué à organiser un réseau de médecins référents pour chaque aire et des dépistages sont proposés aux personnes présentant des symptômes.

Ainsi que vous pouvez le constater une totale mobilisation dans le Bas-Rhin en faveur de ces populations s'est mise en place dès le début de la crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Coordinateur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète

Josiane CHEVALIER

M. le Président et M. le Coordinateur
de l'Observatoire pour les droits des citoyens itinérants

21 ter rue Voltaire
75 011 PARIS